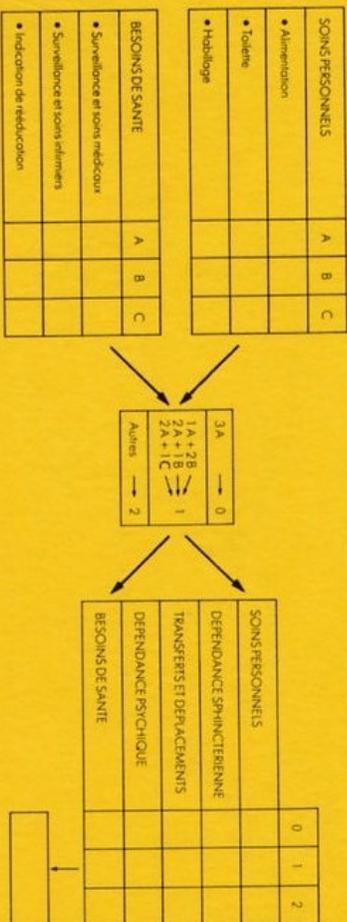


## Code de l'évaluation

L'évaluation porte sur 9 indicateurs ramenés à 5 grâce à un tableau de conversions donnant un score unique pour les soins personnels et les besoins de santé. Pour chaque indicateur, 3 niveaux sont possibles : l'autonomie (A ou 0), un état de dépendance modéré (B ou 1) et un état de dépendance majeure (C ou 2). Le score final évalue le niveau de dépendance de 0 à 10.



- Soins personnels**
- Alimentation
  - A : Sans aide.
  - B : Aide ponctuelle telle que installation du malade, disposition des plats, découpe de viande, etc.  
(à titre indicatif : ces aides ne dépassent pas 5 mn par repas).
  - C : Aide plus importante telle que alimentation à la cuillère, surveillance et incitation continues, alimentation par sonde gastrrique, etc.
  - Toilette
  - A : Sans aide (pour les soins quotidiens, peut comprendre un bain hebdomadaire aidé).

- B : Aide partielle : installation du patient, préparatifs divers, incitation.  
(à titre indicatif : cette aide ne doit pas dépasser 10 mn pour un agent ou 5 mn pour deux, par toilette).
  - C : Soins de toilette mobilisant le personnel de manière prolongée : toilette au lit, toilette partielle ou complète au lavabo, nécessité de l'administration d'un bain quotidien, etc.
  - Habilillage
  - A : Sans aide.
  - B : Aide minime telle que préparation du linge, aide pour enfiler un vêtement, etc.  
(à titre indicatif : ces aides n'excèdent pas 5 mn).
  - C : Aide plus lourde (inclure dans cette rubrique) :
    - les habilloges nécessitant l'aide d'une personne à tous les stades
    - les cas où le malade reste totalement passif
    - les malades qui ne peuvent être habillés en raison d'une atteinte physique et/ou psychique trop importante.
- 3 cotations en A correspondent : ... ou niveau 0  
 2 cotations en A et 1 en B ou C } ou niveau 1  
 1 cotation en A et 2 en B... } ou niveau 2  
 les autres combinaisons : ..... ou niveau 2 } des soins personnels

### Dépendance sphinctérienne

- 0 : Pas de problème de continence : Y compris les incontinences appareillées et maîtrisées par le malade seul (sonde à demeure, colostomie, bandes hygiéniques, etc.).
- 1 : Dépendance sphinctérienne partielle :
  - incontinence : incidents ne nécessitant pas plus de deux interventions quotidiennes, Y compris l'incontinence nocturne et la manipulation des sacs à urines ;
  - besoin d'aide d'une tierce personne limité à deux interventions quotidiennes.
- 2 : Dépendance sphinctérienne majeure nécessitant des interventions quotidiennes multiples (changes, aide à la mise en place...).

*fideneo2*